

signé électroniquement le 14/12/2016
par BERNARD RIOUAL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 25

Votants : 33

Procurations : 8

Délibération rendue exécutoire le :

20 DEC. 2016

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 05/12/2016

Affichage en date du : 05/12/2016

Publication de la présente en date du :

20 DEC. 2016

Réception en préfecture : **15 DEC. 2016**

N° 2016-12-19

L'an deux mille seize

Le douze décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Karine APPERE ayant donné procuration à Mme Martine BIZIEN, Mme Florence CANN à M. Bernard RIOUAL, M. Tony CHAUVET à M. Jean-Pierre SOUBIGOU, M. Nicolas DEMERSCASTEL à M. Yves DU BUIT, Mme Sylvie DREVES à M. Antoine BEUGNARD, M. Christian LE BARON à M. Jacky LE BRIS, M. Francis LE BIAN à Mme Yvonne THOMAS, M. Francis THERY à M. Damien DESCHAMPS.

Secrétaire de Séance : Mme Valérie CUEFF-GAUCHARD.

***Objet* : Marché de travaux – Construction d'un nouvel Hôtel de Ville – lot n° 12
« Electricité » - Autorisation de signer l'avenant n° 1.**

Rapporteurs : M. Robert THOMAS

Vu l'avis favorable de la commission des marchés à procédure adaptée en date du 25 novembre 2016,

Vu la délibération en date du 17 novembre 2014 autorisant le M. le maire à signer le marché pour la construction du nouvel hôtel de ville de Plouzané, et notamment son lot n°12 « Electricité CFA CFO » avec la SARL Le Bohec, sise ZI du Vern à Landivisiau,

M. Robert THOMAS, adjoint aux travaux, rappelle que, dans le cadre de la construction du nouvel hôtel de ville de la commune, le lot relatif à l'électricité a été confié à l'entreprise Le Bohec, pour un montant de l'offre de base 148 877,99 € HT, et de 158 084,44 € HT options incluses.

Il expose que, désormais, le chantier entre dans sa phase d'achèvement et que des demandes complémentaires ont été réalisées par la maîtrise d'ouvrage afin de rendre opérationnel ce nouvel équipement. Il précise que ces demandes ne pouvaient être prévues à l'origine du marché, celles-ci étant liées aux travaux de finition et d'aménagement intérieur.

Le présent avenant a donc pour but d'intégrer un certain nombre d'équipements qui ont vocation à être scellés dans le nouveau bâtiment :

- un système de conférence filaire avec sa boîte de sol,
- des points d'accès wifi,
- le pré-câblage sonorisation de la salle des mariages,
- l'installation de vidéoprojecteurs dans quatre salles du bâtiment (salle des mariages, salle du conseil, salles de réunion),
- des suppressions et adjonctions de prises et de boutons poussoir,
- le pré-câblage du système de vidéosurveillance.

Le coût de ces travaux et fournitures complémentaires ont été estimés à 19 812,41 € HT soit 23 774,89 € TTC.

Le montant de cet avenant porte le montant total du marché à 177 896,85 € HT soit 213 476,22 € TTC, hors révision de prix, ce qui représente une augmentation du marché initial de 12,53 %.

Lecture faite de l'avenant proposé,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** les termes de l'avenant n°1 pour le lot n°12 «Aménagement de voirie»,

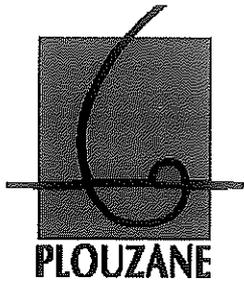
➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute pièce s'y rapportant,

➤ **DIT** que l'autorisation de Programme / crédits de paiements relative à l'opération sera modifiée en conséquence.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 13 décembre 2016

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE



DEPARTEMENT DU FINISTERE

VILLE DE PLOUZANE

MARCHE n°2014PT09
CONSTRUCTION D'UN NOUVEL HOTEL DE VILLE
- LOT N°12 – Electricité CFA CFO

Avenant N°1

Entre :

La ville de Plouzané – Place Anjela Duval – BP 7 – 29 280 Plouzané, représentée par Monsieur Bernard Rioual, Maire de la Commune,

D'une part,

Et

La SARL LEBOHEC Benoit, ZI du Vern – BP 50418 29 404 LANDIVISIAU Cedex, représentée par Mr Jean-Benoit Le Bohec, président.

D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1. Objet de l'avenant

Le présent avenant est dû à plusieurs ajustements et dispositions particulières décrites ci-dessous :

1 : Salle du conseil : adaptation du système de conférence

1-1 : Fourniture et pose d'un dispositif de conférence pour 18 postes

1-2 : Fourniture et pose de deux boîtes de sol avec prises HDMI, prises PC et prises réseaux.

Ces prestations entraînent une plus-value de **10 395.05 € HT.**

2 : Fourniture et pose d'un point d'alimentation pour un vidéoprojecteur dans la salle T4 au R+1

Ces prestations entraînent une plus-value de **580.94 € HT.**

3 : Fourniture et pose de RJ 45 pour 5 points d'accès WIFI dans la salle du conseil, la salle des mariages, deux salles de réunions et dans le hall.

Ces prestations entraînent une plus-value de **825.46 € HT.**

4 : Fourniture et pose de 6 enceintes installées dans plafond de la salle des mariages

Ces prestations entraînent une plus-value de **1499.76 € HT.**

5 : Fourniture et pose d'appareillage de la gamme céliane finition aluminium avec mécanisme blanc en remplacement de la gamme céliane finition glacée. Demande MOE acceptée par MO

Ces prestations entraînent une plus-value de **1455.80 € HT.**

6 : Pose de 4 vidéoprojecteurs fournis par le maître d'ouvrage.

Ces prestations entraînent une plus-value de **2054.47 € HT.**

7 et 8 : changement de place d'un écran d'accueil et rajout de prise TV.

Ces prestations entraînent une plus-value de **57.79 € HT.**

9 : Fourniture et pose d'un pré-câblage coaxial plus liaison par câble F/FTP 100ohms C 1x4 paires cat 6A.

Ces prestations entraînent une plus-value de **2307.25 € HT.**

9.3 : Fourniture et pose d'un écran de projection supplémentaire dans la salle du conseil.

Ces prestations entraînent une plus-value de **635.89 € HT.**

Soit un montant total cumulé de 19 812.41 € HT soit 23 774.89 € TTC. Le devis joint en annexe récapitule et détaille les travaux et prestations complémentaires concernées.

ARTICLE 2 Montant du Marché après régularisation par l'avenant N°1

Le montant total du marché devient donc :

	Marché initial	Avenant N°1	Marché Régularisé
Montant HT	158 084.44 €	19 812.41 €	177 896.85 €
TVA 20,00 %	31 616.89 €	3962.48 €	35 579.37 €
Montant Total T.T.C	189 701.33 €	23774.89 €	213 476.22 €

Le montant de cet avenant représente une augmentation de 12.53 % par rapport au marché d'origine.

Il porte le montant total du marché à 177 896.85 € HT soit 213 476.22 € TTC, hors révision de prix.

ARTICLE 3 Autres dispositions

Toutes les autres dispositions prévues dans les pièces du marché initial s'appliquent intégralement.

ACCEPTATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Fait en un seul original

Signature du pouvoir Adjudicateur du marché
habilité par la délibération en date du

A

Le

ACCEPTATION PAR L'ENTREPRENEUR

A

Le

DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Reçu l'avis de réception postal de la notification de l'avenant signé.

Le

Par le titulaire destinataire